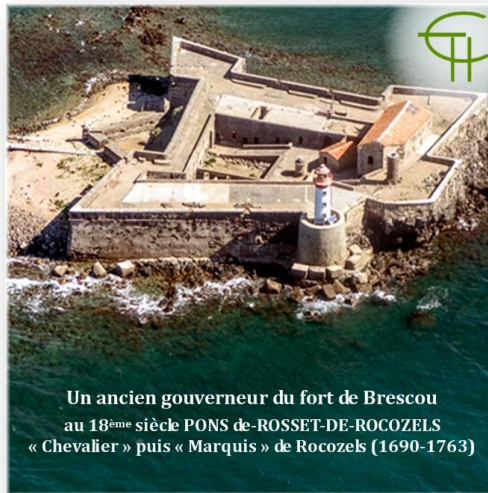


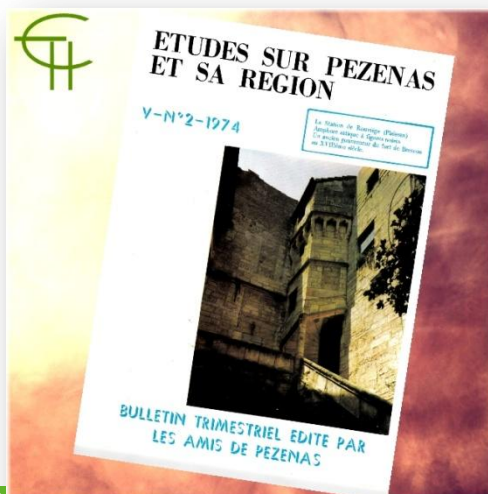
**Article : Un ancien gouverneur du fort de Brescou au 18^{ème} siècle
PONS de-ROSSET-DE-ROCOZELS « Chevalier » puis « Marquis »
de Rocozeles (1690-1763)**



Auteur (s) : Ch. BONAMI

Nombre de pages : 16

Année de parution : 1974



Un ancien gouverneur du fort de Brescou au 18^{ème} siècle PONS de-ROSSET-DE- ROCOZELS "Chevalier", puis "Marquis" de Rocozeles (1690-1763)

Pons de-Rosset-de-Rocozeles était le quatrième des huit enfants nés du mariage de Bernardin de-Rosset-de-Rocozeles, seigneur de Ceilhes et de Rocozeles (1), avec Marie de- Fleury, sœur du cardinal. Il naquit à Lodève, patrie de sa famille maternelle, le 15 avril 1690, et y fut baptisé, le 17 du même mois, dans la cathédrale Saint-Fulcran (2).

Son frère aîné était Jean-Hercule, filleul du cardinal, qui devint baron de Pérignan en 1714, marquis de Rocozeles en 1724 et, enfin, duc et pair de Fleury en 1736. Pons était aussi le cadet de Henri, dit « l'abbé de Ceilhes », qui fut abbé de Sorèze, au diocèse de Lavaur, de Saint-Sernin de Toulouse et de Froidmont, au diocèse de Beauvais.

Pons de-Rosset-de-Rocozeles fut d'abord dénommé « le chevalier de Rocozeles » puis, lorsque Jean-Hercule fut créé duc et pair de Fleury, il prit le titre de « marquis de Rocozeles ». En 1737, il y ajouta celui de « baron d'Avène » lorsqu'il eut acheté cette terre voisine (3).

Comme tous les descendants de Marie de Fleury, il bénéficia des faveurs du cardinal (4). Il fit carrière sous les armes ; mais ses autres activités, à Ceilhes comme à Lodève, furent des plus notables, même si certaines d'entre elles, comme nous les verrons, justifient des réserves ou ne furent pas couronnées de succès.

La carrière militaire

Sous-lieutenant au régiment de Flandre-infanterie le 17 juin 1708, Pons de-Rosset-de-Rocozeles rejoignit son régiment à l'armée du Dauphiné, commandée à ce moment par le maréchal de Villars et opposée au duc de Savoie (6). C'était alors la guerre de la Succession d'Espagne commencée depuis 1701. Avec son régiment, le chevalier fit campagne, dans cette même armée jusqu'en 1712, après avoir été promu lieutenant le 16 avril 1709, puis capitaine le 21 juillet 1711.

En 1713, les hostilités cessèrent avec l'Angleterre, la Savoie, le Portugal, la Prusse et la Hollande. Cette situation devait être sanctionnée par les traités d'Utrecht le 11 avril 1714. Mais, l'empereur d'Autriche n'ayant pas reconnu ces accords, par ailleurs défavorables à la France, la guerre se poursuivit avec lui. Devenu disponible, le régiment de Flandre-infanterie était passé depuis 1713 à l'armée du Rhin et de la Moselle où il avait retrouvé Villars. Il se distingua aux sièges de Landau (juin-août 1713) et de Fribourg (novembre). La paix de Rastadt, le 6 mai 1714, termina enfin la guerre avec le prince Eugène et le régiment de Flandre se retira en garnison à Besançon où il reçut plusieurs régiments réformés. En 1717, il était à Strasbourg, en 1720 à Sedan et à Mézières, en 1721 à Maubeuge.

Le 15 mars 1722, le chevalier de Rocozeles obtint une commission de colonel réformé à la suite du régiment de Montpellier (7).

Le 5 décembre 1723, il fut pourvu du gouvernement de Lunel, créé pour lui, et, le 13 juin 1725, il reçut le régiment d'Angoumois-infanterie (8).

Gouverneur à Castres le 7 octobre 1726, il fut pourvu de la charge de gouverneur du fort de Brescou, au large d'Agde, le 15 avril 1728 et se démit du gouvernement de Lunel qui fut supprimé (9).

Par brevet du 24 janvier 1729, le chevalier de Rocozeles fut promu brigadier des armées du roi et, le 2 octobre suivant, après son frère Jean-Hercule, il obtint le gouvernement de Sommières auquel était attaché un revenu fixe de 6 000 livres. Il se démit alors du fort de Brescou (10).

Par commission du 5 mars 1730, il reçut le commandement de tout le diocèse de Lavaur (11). Le 22 décembre 1731, il devint maréchal de camp en même temps qu'il se démettait du régiment d'Angoumois au profit de son neveu, André-Hercule, marquis de Fleury (12). Le 4 mai 1732, il fut promu commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ce qui lui valait une pension annuelle de 6 000 livres (13).

En 1733, Louis XV voulut soutenir les droits de Stanislas Leczinski, son beau-père, sur le trône de Pologne, contre Auguste III fils du roi défunt et neveu de l'empereur Charles VI. Ce fut la guerre de la Succession de Pologne qui devait durer jusqu'au traité de Vienne, en 1738.

Par lettre du 1^{er} mai 1734, le chevalier de Rocozeles fut désigné pour les armées assemblées sur les frontières de la Moselle, de la Sarre et du Rhin, placées sous le commandement du duc de Berwick (14). Une autre lettre, du 15 juin, le désigna pour l'armée d'Allemagne commandée par le marquis d'Asfeld et, en son absence, par le duc de Noailles (15).

Le chevalier servit au siège de Phillipsburg. La place ayant été investie le 23 mai, fallut deux mois pour la réduire. Le journal du siège cite le chevalier de Rocozeles parmi les officiers généraux qui relevèrent la tranchée les 11 juin et 10 juillet (16). Les opérations étaient rendues très difficiles par les inondations du Rhin. Le 10 juillet, il y avait quatre pieds d'eau (soit 1 m. 30) dans les tranchées. Cependant, la capitulation fut obtenue le 18 juillet (17).

Pons de-Rosset-de-Rocozeles fut créé lieutenant-général des armées du roi par pouvoir du 1^{er} août suivant (18). Il commanda ensuite à Verdun par lettres du 1^{er} novembre et y resta jusqu'au 11 avril 1736. A ce moment, il fut pourvu de la lieutenance générale des comtés et vigueries de Roussillon, Conflans et Cerdagne, cette charge étant devenue vacante par le décès du marquis Pierre-Joseph de Caylus. Il reçut également le gouvernement particulier de Montlouis (19). En même temps, le marquis de Rocozeles commandait dans le Roussillon. A ce moment, il se démit du gouvernement de Sommières où il fut remplacé par son neveu François-Raymond, vicomte de Narbonne-Pelet, mestre de camp de cavalerie (20).

Le 1^{er} janvier 1737, le marquis de Rocozeles fut promu grand-croix de l'Ordre de Saint-Louis (21). S'étant démis, en décembre 1739, de la lieutenance-générale du Roussillon et du commandement de la province, il conserva, cependant, jusqu'à sa mort, en 1763, le gouvernement de Montlouis (22). Cette charge passa à son neveu, Jean-André-Hercule, dit « le commandeur de Fleury », chevalier de Malte, commandeur de Piéton et lieutenant-général des armées du roi (23).

A Ceilhes et dans la région

Les biens dont il jouissait

Lorsqu'il n'était pas sollicité par ses charges militaires, en France ou hors des frontières, Pons de-Rosset-de-Rocozeles résidait, soit à Lodève, soit au château de Bouloc-les-Ceilhes où, venant de celui de Rocozeles, son père s'était installé depuis 1664 ou 1665, réalisant l'unité totale des seigneuries de Rocozeles, de Ceilhes et de Bouloc par suite des héritages ou donations qu'il avait reçus des derniers représentants de la famille de Galiot, ses anciens vassaux à Bouloc qui avaient des droits de coseigneurie (24).

Le château de Bouloc, complètement transformé à la fin du 17^{ème} siècle et au début du 18^{ème}, se dressait dans la plaine, à quelques centaines de mètres du village de Ceilhes. Il a été rasé, en 1964, par la Compagnie nationale du Bas-Rhône-Languedoc, lors de la mise en eau du barrage-réservoir d'Avène, construit sur l'Orb, à 7 km en aval.

Bernardin de-Rosset-de-Rocozels était mort en 1720. Son héritier avait été Jean-Hercule, son fils aîné, déjà baron de Pérignan par une donation de son oncle maternel, Mgr André-Hercule de Fleury, alors évêque de Fréjus (25). C'est donc Jean-Hercule qui était devenu « Monsieur de Ceilhes »

Dans la donation faite par Bernardin à Jean-Hercule lors du mariage de celui-ci, en 174, une somme de 10 000 livres était réservée au bénéfice de chacun de ses autres fils, Henri et Pons. Elle représentait, pour une moitié, la légitime (26) de ces derniers sur les biens de leur père et, pour l'autre moitié, ce qui pourrait leur revenir sur les successions de leur mère, de leur frère Philippe-Antoine, de leurs sœurs, Madeleine et Anne et de M^{re} Jean de Fleury, leur grand-père, tous décédés (27).

Pour se libérer à l'égard de son frère, Jean-Hercule lui avait d'abord payé 2 000 livres (28). Il lui avait versé le solde sous forme de rente sur les États de Languedoc (29).

En 1722, Jean-Hercule avait bénéficié, de la part du roi, contre le paiement d'une rente symbolique, de la cession de la 8^{ème} portion de la seigneurie et justice de Ceilhes et de Rocozels qui appartenait au souverain (30).

En 1723, il avait reçu la charge de gouverneur de Lodève (31). La même année, Mgr de Fleury lui avait donné la terre et seigneurie de Dio, Valquières, Prades et Vernazobres. En contrepartie, le bénéficiaire devait payer, à compter du 1^{er} janvier suivant, 1 000 livres de rente viagère tous les semestres à son frère Pons (32).

En 1724, toujours par la grâce de son puissant parrain, Jean-Hercule avait été créé marquis de Rocozels par l'union des terres de Ceilhes, Rocozels et Bouloc avec celles de Dio, Valquières, Prades et Vemazobres (33). En 1729, il avait obtenu les gouvernements de Sommières et d'Aigues-Mortes (34).

Peu après, semblant se désintéresser de Ceilhes, de Rocozels et de Bouloc, il engagea ces terres à son frère, le chevalier de Rocozels pour 2 000 livres par an, quittes de toutes charges, correspondant à la rente annuelle qu'il devait lui verser en tant que donataire de Dio (35). Par la suite, le 2^{ème} duc de Fleury, héritier de son père, renouvela cet engagement au bénéfice de son oncle (36).

Mais, Jean-Hercule fut créé duc et pair de Fleury en 1736, par l'union du marquisat de Rocozels et de la baronnie de Pérignan (37). Son frère Pons prit alors le titre de marquis de Rocozels.

Au château de Bouloc, son homme de confiance était Pierre Bernadou (38). M^{re} Jacques-Antoine Rouch, avocat au Parlement, était le juge du marquisat (39).

Au titre de marquis de Rocozels, Pons joignit bientôt celui de baron d'Avène.

En effet, le 28 janvier 1737, à Lodève, dans la maison de M^{re} Jean-François de-la-Treille, seigneur de Fozières, devant M^e Marc Mourèze, notaire de Ceilhes, fut signé l'acte d'achat, de la moitié de cette terre et seigneurie (40). Cette coseigneurie était vendue par M^{re} François de-Fleires (alias Fleyres) de Bozouls, comte de Péguhan et de Minerve, seigneur de Bozouls, qui la tenait de sa famille (41). L'autre moitié appartenait aux héritiers de l'ancienne maison de Rouch-d'Amoye (42).

La terre d'Avène était définie comme confrontant, du levant, la terre de Joncels, du midi, celles de Lunas et de Boussagues, du couchant, le marquisat de Brusque et, de septentrion, la terre et seigneurie de Ceilhes. La vente correspondait aux paroisses d'Avène, de Vinas, de Rouvignac, de Saint-Barthélémy-d'Amoye et de Saint-André-de-Rieussec (43).

La terre d'Avène relevait à foi et hommage du roi. M^{re} de Fleires y possédait la demi justice, haute, moyenne et basse, de même que le château, les maisons, les droits seigneuriaux, champart, prélation, lods et ventes, le four banal d'Avène et deux portions sur trois du moulin à blé. Il avait le droit d'inféoder, seul, les eaux des rivières et les terres nobles et rurales (44).

Le vendeur consentait à ce que le marquis se pourvoie contre les aliénations qui pouvaient avoir été faites par M^{re} Louis de Fleires, baron de Bozouls, son oncle.

Une instance était pendante contre le vendeur et les habitants d'Avène à propos du bois de Vernazoubres.

Le prix était de 40 000 livres. Cependant, M^{re} de Fleires avait déjà engagé la terre et seigneurie d'Avène à Pons de-Rosset-de-Rocozels le 10 octobre 1733. Ce dernier lui en avait laissé la jouissance et lui avait versé 30 559 livres 10 sols depuis la date de l'engagement. Il restait donc dû 9 440 livres 10 sols que le marquis paya « en louis d'or ou autres espèces de cours » au moment de la signature de l'acte.

Les archives notariales concernant Ceilhes et Avène montrent qu'aux revenus de ses charges militaires ou des biens fonciers que nous venons d'examiner, le marquis de Rocozels s'employa à en ajouter d'autres.

C'est ainsi qu'il bénéficie de rentes et d'héritages de la part de personnes étrangères à sa famille, soit de Ceilhes, soit d'ailleurs (45). Par ailleurs, il multiplie les acquisitions de terres au voisinage du domaine de Bouloc. Il fit de même à Avène, spécialement au tènement de « la Loupie » (46). Le cas échéant, il n'hésitait pas à user de la contrainte envers les vendeurs, ainsi que nous le verrons plus loin (47).



Ceilhes. Le village et la plaine de Bouloc. (Vue prise vers 1920).

Au centre de la plaine, le château de Bouloc qui fut le siège du marquisat de Rocozels. A l'horizon, la montagne de Faulat, riche en anciennes exploitations minières. Sur son flanc, on distingue le Mas de Meaux. Au fond de la plaine, les usines métallurgiques et chimiques créées au début du siècle, fermées en 1954 et rasées en 1964.

A Ceilhes, comme à Avène, il va de soi qu'il n'exploitait pas directement ses terres. Il avait des fermiers.

Le marquis de Rocozels conserva la terre et seigneurie d'Avène jusqu'en 1753. A ce moment, il la revendit à M^{re} Jean Singla, chevalier d'honneur au bureau des Trésoriers de France de la généralité de Bourges, habitant la ville de Milhau (48). Puis, en 1758, pour couvrir une dette - et peut-être aussi en raison de son âge - il céda à son neveu, le deuxième duc de Fleury, un certain nombre de ses terres et bâtiments de Ceilhes (49).

Ses méthodes

Comme son frère, le premier duc et pair, qui préférait manifestement ses terres de Fleury aux raffinements de la cour, le marquis de Rocozels paraît avoir eu bien peu de rapports avec l'idée sommaire que l'on se fait souvent de la noblesse de l'époque.

Inaugurant, l'un et l'autre, la lignée des descendants de Marie de Fleury, efficacement aidés par le cardinal, leur oncle tout-puissant, ils n'ont pu, malgré les charges et les honneurs qui leur furent dispensés, se dégager de leurs lointaines attaches rurales. La génération suivante, constituée par les enfants de Jean-Hercule, devait s'en évader brillamment, tant à la cour que sous les armes, dans l'ordre de Malte ou aux plus hauts niveaux du clergé séculier. Elle a d'ailleurs représenté l'apogée de cette famille.

Pour sa part, Pons de-Rosset-de Rocozels, ne fut certainement pas un marquis parfumé, familier des boudoirs, et sa carrière de soldat a sans doute contribué à renforcer chez lui un comportement que, d'après ce que l'on en sait, on peut bien qualifier de rustre et d'autoritaire.

A cet égard, nous rapporterons trois affaires caractéristiques qui se situent à l'époque où, n'ayant plus conservé que son gouvernement de Montlouis, le marquis se montre très actif à Ceilhes et dans la région. Relevons, dès l'abord qu'à des titres divers des prêtres y furent mêlés, dans tous les cas.

1 - Affaire Mourèze (50)

Fils du notaire de Ceilhes, Jacques Mourèze avait rédigé, au nom du cardinal, une commission apocryphe qui le chargeait de veiller sur la conduite des nouveaux convertis en Haut-Languedoc, en Haut-Rouergue et dans les Cévennes.

Le 23 mars 1741, le cardinal écrivait à ce sujet : « C'est un fol ou un fripon qui, d'une façon ou d'autre, mérite d'être enfermé ». Il demanda au marquis de Rocozels d'enquêter.

Le 3 avril, l'intendant de Languedoc, de Bernage, ordonna l'arrestation et l'incarcération de l'intéressé dans la prison du présidial de Montpellier. Parallèlement, le 5 avril, il demanda au marquis de procéder à l'arrestation. Au cas où ce dernier « ne s'en ferait quelque peine », le même ordre était donné à la maréchaussée de Lodève.

Répondant le 8 avril à son oncle, le marquis signale que, par ailleurs, il avait découvert que Jacques Mourèze avait fabriqué, en son nom à lui marquis, de faux contrats pour affranchir des censives plusieurs vassaux d'Avène. Ayant déjà engagé, à ce sujet, une procédure devant le sénéchal de Béziers, il demandait que les deux affaires soient jointes. Il soupçonnait M^e Mourèze, d'être en connivence avec son fils.

Une perquisition au domicile du notaire fut infructueuse, de même que d'autres fouilles dans le village ainsi qu'aux mas de Meaux, de Lascours, des Vieules et du Retour.

Le 6 août, Jacques Mourèze fut enfin arrêté à Plaisance, en Rouergue, par la maréchaussée de Vabres. Il fut conduit à Lodève et, de là, à Montpellier.

Au cours de la procédure, l'accusé avança que :

- le marquis lui aurait promis 100 livres pour faire assommer M^{re} Méjean, prieur de Ceilhes (51),
- étant en Roussillon, le marquis lui aurait laissé des seings en blanc et son cachet qu'il aurait utilisés pour accorder des réductions et des affranchissements de censives,
- le marquis lui aurait promis une certaine somme s'il informait l'évêque de Béziers que M^{re} Mourèze, autre prieur de Ceilhes, avait rendu enceinte sa propre servante.

Les archives consultées ne permettent pas de dire ce qu'on peut penser de ces accusations. Cependant, le marquis obtint du sénéchal un décret contre Jacques Mourèze lequel, sur ordre du roi, fut incarcéré au fort de Brescou le 12 mai 1742 (52).

Il y resta plusieurs années. En 1747, dans une lettre du 30 avril, on voit son père demander au roi la liberté pour son fils. Il apparaît que Jacques Mourèze a fait établir des certificats de bonne conduite en sa faveur par l'aumônier et les officiers de Brescou. Il fut libéré le 25 août. A ce moment, son frère avait quitté le prieuré de Ceilhes pour celui de Thézan.

2 - Affaire Cabassut et habitants d'Avène.(53)

A Avène, c'est M^{re} Jean-Jacques Cabassut, curé de la paroisse qui fut aux prises avec le marquis de Rocozels.

Le 9 août 1744, un placet, certifié par ce prêtre, fut adressé au comte de Saint- Florentin, intendant de Languedoc, pour protester contre les rigueurs du seigneur. Cette pétition était signée par plusieurs Nougier, plusieurs Ciffre et, en outre, par les sieurs Calvier, Castan, Daumas, Millau, Pégurier et Sadde.

On peut y lire « Les habitants déclarent se trouver hors de payer la taille et la capitation (54). Si S. M. n'a la charité d'arrêter la fureur de ce seigneur qui emploie une grande santé, dont il jouit sans aucune incommodité et les grands revenus qu'il reçoit de la libéralité du roi, à entretenir une grande troupe, des huissiers et sergents auxquels il fait faire des courses nuit et jour par toute sa terre pour emprisonner ceux qui refusent de lui donner leurs biens... Les terres sont incultes depuis sept ans qu'il est seigneur d'Avène. Il n'est pas occupé d'autre chose que de forcer les habitants à lui relâcher leurs biens et, par la force et la violence, il les contraint à lui faire des contrats de vente et de relâchement il prend les biens de la veuve et de l'orphelin et, lorsque quelqu'un refuse, il fait des procédures injustes... Il n'épargne pas les malades qu'il fait mourir en prison. Si quelqu'un est appelé en justice pour témoigner contre lui, il te fait conduire dans son château et le fait mourir sous le bâton... Ce seigneur n'épargne pas même la religion et met tout en usage pour vexer et éloigner les curés afin que les habitants se retrouvent sans consolation et sans secours. Pour intimider les curés des cinq paroisses dont la communauté est composée, il fait craindre que son neveu sera évêque de Béziers. » (55)



Avène. Le vieux pont sur l'Orb (Vue prise au début du siècle).

Ce pont a été restauré et modernisé à une époque récente. La route actuelle venant de Ceilhes par la rive gauche de l'Orb et que l'on voit devant les maisons n' existait pas au 18^{ème} siècle. Le pont était l'aboutissement de l'ancien chemin de la rive droite et donnait directement accès au château, bâti sur le rocher qui domine les maisons.

« La communauté n'a pas osé vous en porter plainte parce que l'on a regardé feu M^{gr} le cardinal de Fleury, oncle dudit seigneur, comme despotique dans le royaume et, à la faveur de son autorité, ce seigneur entreprenait tout, comme il continue encore, en se disant tout-puissant à la cour, à la faveur du crédit de ses frères et de ses neveux (56). Cependant, la communauté ne pouvant plus soutenir le poids des vexations, elle a recours à votre religion et autorité royale à ce qu'il lui plaise d'ordonner à M. le marquis de Rocozels... de se rendre auprès de S.M. pour rendre compte de sa conduite, offrant la communauté de faire preuve, par actes et par témoins, de la vérité de tout l'exposé... »

Comme on le voit, l'attaque était sévère. Le marquis ayant été saisi de cette plainte fit procéder à une enquête et en conclut que l'instigateur était le curé Cabassut. Ce dernier fut convoqué le 21 octobre par le subdélégué de l'intendant à Béziers.

Il nia être l'auteur du placet, précisant qu'il s'était contenté de certifier les signatures des plaignants et que, d'ailleurs, le 31 déc. 1741, depuis son arrivée à Avène jusqu'à son absence pour cause de maladie, à partir du 14 avril 1744, il avait constaté la charité et la libéralité du marquis.

Il n'en fut pas moins condamné, par décision de l'intendant du 22 décembre 1744, à être relégué durant trois mois au séminaire de Béziers. Mais il n'obtempéra pas et se retira dans sa famille. Après une enquête ordonnée par l'intendant, le 31 janvier 1745, le prêtre rejoignit enfin son lieu de relégation. Par la suite, il se plaignit d'y être maltraité.

A l'occasion de cette affaire, nous constatons que par ailleurs deux procès étaient en cours :

- l'un, intenté, devant le sénéchal par le marquis contre des habitants d'Avène qui refusaient de payer la tasque, ou droit de champart des châtaignes, et les censives avec une mesure nouvelle (57).

Pendant l'instruction, le marquis avait fait emprisonner, dans son château d'Avène, l'un des accusés, François Bayle, et avait fait perquisitionner chez d'autres habitants.

- l'autre était intenté devant le Parlement de Toulouse contre le marquis.

3 - Affaire Conneau (58).

A Ceilhes, les relations n'étaient pas meilleures entre le marquis et le titulaire de la paroisse.

En 1740, M^{re} Conneau était curé de Ceilhes. Après des débuts paisibles, les choses s'étaient vite gâtées. Le marquis avait d'abord cherché à se débarrasser d'un prêtre sans doute trop peu docile. A cet effet, il avait fait déposer plusieurs plaintes devant l'official de Béziers (59). Mais l'évêque, M^{gr} de Bausset, informé des méthodes du marquis de Rocozels, avait fait une enquête et aucune suite n'avait été donnée aux plaintes reçues.

Peut-être le marquis usa-t-il alors de la manière forte ? Toujours est-il que le curé porta plainte contre lui et en informa le duc de Fleury, frère du marquis (60). Dans sa plainte, M^{re} Conneau accusait le marquis d'avoir « apposté ses gens pour le faire assassiner ». Dans sa lettre au duc, il disait que le marquis « était dans les vertiges surtout aux approches de la canicule ».

Or cette lettre était tombée entre les mains du marquis... Ce dernier engagea alors des poursuites à l'encontre de l'ecclésiastique, l'accusant de le diffamer en chaire et de « commercer avec des femmes et des filles ». Le marquis précisait que le curé avait voulu « dans le tribunal de la pénitence, obliger deux de ses pénitents » à « avouer et déclarer qu'ils avaient assassiné, par ordre dudit sieur marquis, le nommé Guiraudon, hôte dudit Ceilhes... ». Il ajoutait que le curé scandalisait ses paroissiens « par le commerce assidu qu'il (avait) avec une femme qui (n'était) point en bonne odeur..., qu'il (restait) avec elle durant la nuit..., hors de sa maison et dans des endroits suspects ».

Trente-et-un témoins furent entendus. En conclusion, M^{re} Conneau fut arrêté, le jour ou le lendemain de la Pentecôte, et conduit par les cavaliers de la maréchaussée dans les prisons du sénéchal.

Mais cette affaire n'était pas terminée. En effet, le curé fit casser le jugement par le Parlement de Toulouse, sans doute avec l'appui de l'évêque, comme ayant été rendu par une juridiction incompétente, l'official étant seul qualifié en la matière. Cette décision fut rendue le 19 février 1751 et le marquis condamné aux dépens.

Ses ambitions et ses démarches pour lui-même, pour sa famille ou pour ses amis.

Au-delà de ces préoccupations purement locales et, en vérité, assez subalternes, Pons de-Rosset-de-Rocozels, très entreprenant, libéré de la quasi-totalité de ses charges hors de la région, mit son dynamisme naturel au service de ses ambitions personnelles et de celles de sa famille ou de ses amis. Il y fut, d'ailleurs, sans doute incité par la position de sa famille, aussi bien dans le Lodévois qu'à la cour.

1 - L'évêché de Lodève

En 1732, nous le voyons intervenir en faveur de son frère Henry, dit « l'abbé de Ceilhes », qui était, à ce moment, abbé commanditaire de Sorèze, au diocèse de Lavaur, et de Saint-Sernin de Toulouse et qui résidait le plus souvent à Lodève (61).

L'évêque de Lodève, Jacques-Antoine Phélypeaux était mort le 15 avril. Malgré sa conduite privée scandaleuse, ses relations étaient restées bonnes avec les Fleury, comme avec les Rosset-de-Rocozels, notamment avec l'abbé Henri qui avait d'ailleurs présidé ses obsèques le 19 avril (62).



Avène. (Vue prise au début du siècle).

A gauche, vestiges de ancien château qui existait encore au 18^{ème} siècle.

Notons toutefois une lettre sévère à son égard écrite par le chevalier de Rocozels au cardinal de Fleury, le 5 juin (63). Évoquant le fait que, la veille de la mort de l'évêque, la maîtresse de celui-ci, Mme de Bagnols, était venue de Nant pour le voir, Pons écrivait :

« Le lendemain, elle partit au point du jour, prévenue par un médecin de Montpellier que ce prélat ne pouvait point vivre vraisemblablement huit jours. Ç'aurait été le comble du scandale si elle eût resté un jour de plus à Lodève ».

Quoi qu'il en soit, le chapitre cathédral avait choisi, pour administrer le diocèse durant la vacance du siège, Henri de-la-Prunarède, vicaire général et cousin de l'abbé Henri, lequel, en 1729, avait résigné en sa faveur l'archidiaconat de Lodève (63).

Ces circonstances, jointes aux multiples services rendus par eux dans la région, donnèrent aux membres du « clan-Fleury » l'occasion de briguer, pour l'abbé de Ceilhes, sa succession de Phélypeaux.

Le chevalier de Rocozels intervint auprès du cardinal de Fleury, le 27 avril, dans une lettre écrite de Lodève et où il vantait les mérites de son frère :

« La ville de Lodève, notre patrie, et son chapitre demandent avec instance à Votre Éminence mon frère l'abbé pour leur évêque. A plus forte raison dois-je le faire... Je puis vous certifier avec vérité qu'il a de la piété et un grand amour pour les pauvres, qui sont des vertus dont il a hérité de votre maison. Je me suis aperçu aussi que, depuis son retour de Paris, il s'applique beaucoup à la lecture de l'Écriture Sainte. Votre Éminence me fit l'honneur de me dire un jour qu'il se laissait mener par ses gens. Comme il a le cœur excellent et qu'il est rempli de bonté, quelqu'un de ses ennemis lui a prêté ce ridicule. Je sais très sûrement que, si Votre Excellence jugeait à propos de l'honorer de la dignité d'évêque, il ferait un choix d'un grand vicaire et d'un aumônier qui édifiassent le public par leurs mœurs et qui eussent du savoir. J'arrive aujourd'hui de Montoussin... Pendant toute ma route, à huit lieues en delà Toulouse jusques ici, j'ai ouï qu'on le désigne pour successeur à feu M. de Phélypeaux » (64).

Le 3 mai, l'archevêque de Narbonne, président né des États de Languedoc, mis dans le jeu et peut-être pour plaire, intervint à son tour auprès du cardinal (65).

Mais, en dépit de ces sollicitations, Fleury, voulant sans doute marquer son indépendance, fit désigner Jean-Georges de Souillac, étranger à la région.

Le 9 mai, il avait répondu à son neveu :

« Je connais les bonnes qualités de votre frère l'abbé, mais je ne crois pas que la place que l'on souhaite pour lui puisse lui convenir, principalement dans sa patrie » (66).

C'en était donc fini des espoirs que pouvait avoir eu l'abbé de Ceilhes d'occuper ce siège épiscopal.

2 - Les drapiers de Lodève (67).

L'industrie drapière était très ancienne dans le Lodévois où on la trouve dès le Moyen-âge. En 1725, on comptait à Lodève 140 « marchands-fabricants ». Clermont et Villeneuve étaient également des centres manufacturiers importants. Les produits étaient vendus aux célèbres foires de Pézenas, de Montagnac et de Beaucaire.

Devenu, en 1726, ministre d'État et maître du pouvoir, Fleury fit beaucoup pour l'essor de cette industrie dans son pays d'origine l'orientant sur la fabrication de draps pour l'armée. Il s'ensuivit le début d'une période de grande prospérité pour Lodève.

Depuis la fin du 17^{ème} siècle, la réglementation de l'industrie drapière était devenue de plus en plus stricte et un inspecteur des manufactures veillait au respect de cette réglementation. A l'origine, il résidait à Marseille. Puis, une autre inspection avait été créée à Montpellier. Enfin, en 1727, un inspecteur fut établi à Clermont pour tout le diocèse, le nord de celui de Béziers (Bédarieux) et parties de ceux de Saint-Pons (Roquebrun) et de Castres (Saint-Gervais). En 1740, cette circonscription fut réduite et une inspection spéciale fut créée à Lodève, pour la ville même. Un inspecteur général existait pour l'ensemble de la province.

Les emplois d'inspecteur, bien rémunérés, étaient très recherchés. Généralement, ils étaient attribués aux milieux bourgeois bénéficiant d'une expérience de fabricants (68).

Sur place, la famille de Fleury s'intéressait à toutes ces activités et ne se privait pas d'intervenir. Vers le milieu du 18^{ème} siècle, plusieurs candidats de Lodève briguaient une inspection souvent sans succès.

Ce fut le cas, par exemple, de Jacques-Antoine Teisserenc, pourtant filleul de l'évêque Phélypeaux et de la mère du cardinal de Fleury, malgré les démarches du marquis de Rocozels.

3 - Les bains d'Avène

C'est à la même époque que, d'après la tradition, le marquis, servi par le hasard, découvrit les vertus thérapeutiques des eaux d'Avène.

A proximité de l'Orb, à deux kilomètres environ en aval du village d'Avène, sur les terres du marquis, une source allait se perdre au pied de la montagne de Verdu, dans une mare.

En 1745, le marquis constata que l'un de ses chevaux, atteint de la gale et laissé en liberté pour éviter la contagion, aimait aller boire et se vautrer dans cette mare. Peu après, le poil de l'animal était redevenu luisant et celui-ci était guéri.

En présence de ce résultat, le marquis construisit alors la première piscine (69). Plus tard, il s'en fallut de peu qu'en 1810, Napoléon, conseillé par le général Michel-Marie Claparède, originaire de Gignac, vint à Avène pour se soigner d'une dermatose. Le vaste campement devait être installé dans la plaine voisine de Beaudésert.

Mais les incessantes campagnes de l'Empereur empêchèrent la réalisation de ce projet qui eût pu changer le destin d'Avène.

4 - Les mines de Ceilhes, d'Avène et d'ailleurs

Un arrêt du 15 janvier 1741 avait ordonné le report des titres de tous ceux qui exploitaient des mines dans le royaume. Par une lettre-circulaire à ses délégués, l'intendant de Languedoc demanda des renseignements sur l'état des mines dans leurs circonscriptions respectives. Les subdélégués de Béziers et de Lodève répondirent par la négative (70).

Cependant, à partir de 1746, on voit le marquis de Rocozeles se préoccuper des richesses minières que pouvaient recéler ses terres de Ceilhes, d'Avène et des environs. C'est ainsi, par exemple, que, dans une lettre du 29 décembre de cette année, il demanda au sieur Nogaret d'Alzon de lui écrire à propos « de quelque mine de sa terre d'Avène, du côté de la Mendrerie ou de Fombine ou des Planes » (71).

En 1747, il sollicita de l'intendant la concession exclusive des mines de cuivre, de plomb et d'argent situées dans ses terres d'Avène, de Dio, de Lunas, de Boussagues et de Ceilhes avec la possibilité de transmettre ce privilège (72).

« J'ai lu - disait-il - un acte de l'année 1310 qui venait des archives de mon frère (73) dans lequel on y voit que les seigneurs de Ceilhes affermaient les mines et se réservaient la septième partie desdites mines » (74).

Il déclarait avoir vu, à Ceilhes, une ancienne mine noyée, profonde de plus de 30 toises (75) et les habitants l'avaient assuré qu'il y en avait d'autres. A Avène, il avait également visité une mine de 1000 toises de long.

Désirant savoir si ces mines étaient abondantes, le marquis était décidé à faire appel aux services « d'un homme versé dans l'art de connaître les mines et de les exploiter ».

L'intendant consulta ses subdélégués sur cette demande.

Le 15 décembre 1747, Boussannelle, de Béziers, répondit que « la prétendue rareté du bois et charbon et la difficulté des chemins ne doivent pas être regardés comme un obstacle... les mulets y passent partout... M. le marquis de Rocozeles ayant fait venir le nommé Daniel sur sa réputation de capacité et ce seigneur ayant un intérêt personnel à la réussite de l'entreprise... ». Il est dit, par ailleurs, que le marquis a constitué une compagnie avec certains riches marchands de Lodève (76).

En février 1748, Bonnafous, subdélégué de Lodève - dont ce n'était d'ailleurs pas la circonscription, mais qui « a priori » devait être bien intentionné à l'égard du marquis (77) -, fit, au contraire, des réserves concernant l'état des chemins étant donné les dépenses à engager pour leur amélioration.

Le 23 février, sur les ordres du contrôleur général des finances Machault du 26 janvier, l'autorisation fut accordée par l'intendant Le Nain au sieur Andrieu, directeur de la compagnie pour l'exploitation des « mines de plomb et de cuivre tenant argent découvertes dans les terres de M. le marquis de Rocozeles et de sa famille si-

tuées dans le diocèse de Béziers, avec défense à toutes personnes de troubler ladite compagnie... et à la charge de dédommager les propriétaires des terrains où il sera fouillé... et de se conformer aux règlements concernant l'exploitation des mines ».

En fait, la compagnie n'était qu'un prête-nom, de même que le sieur Andrieu, le véritable animateur étant le marquis de Rocozels.

Mais cette concession ne devait pas suffire aux ambitions minières de ce dernier, En effet, dans un long mémoire présenté le 15 mars 1750 au contrôleur général Machault, il est fait état de projets plus vastes puisque, sans complexes, est annoncé « l'avantage qui reviendrait à l'État et au roi de l'Exploitation des mines d'or, d'argent, de cuivre et de plomb du royaume par M. de Rocozels, lieutenant-général » (78).

A la vérité, si ce texte, assez confus, aborde le problème général des mines du royaume, il semble bien qu'en définitive le marquis s'intéressait surtout à celles de la région, en Languedoc et en Rouergue.

Après avoir longuement invoqué les auteurs de l'Antiquité, l'histoire de Languedoc de Catel et de Vaissette et les archives de la famille, après avoir fait part de ses propres constatations, il exposait que les mines n'étaient pas épuisées, mais qu'elles avaient été abandonnées pour diverses raisons qu'il analysait : augmentation très importante du prix de la main-d'œuvre depuis le 16^{ème} siècle ; découverte de l'Amérique et, par-là, d'activités lucratives dans le nouveau monde ; en France, orientation des gens d'affaires vers les manufactures d'étoffes ; insuccès, faute d'intelligence, de tentatives minières ; coût élevé des déblaiements nécessaires pour la reprise d'exploitations abandonnées depuis le début du 15^{ème} siècle du fait des troubles et des guerres, etc.

Pour résoudre le problème de la main-d'œuvre, à défaut des esclaves, peu coûteux, de l'Antiquité, le marquis suggérait d'utiliser des forçats moyennant un droit de quint qui serait prélevé par le roi sur les produits. Dans ce but, il proposait, non par humanité, d'après le contexte, que la peine de mort fut commuée en travaux forcés. En attendant, il imaginait la constitution d'équipes de mineurs, payés à bas prix, mais engagés pour six ans, avec promesse d'une pension après vingt ans de travail.

Enfin, il proposait d'encourager le boisement, la lutte contre les déprédations aux arbres et l'amélioration de la voirie, au moins en Languedoc, les chemins du Rouergue étant, estimait-il, en meilleur état.

Comme on le voit, ce mémoire contenait maints arguments dignes d'examen. Nous ignorons, cependant ce qu'il en advint. Quant à la concession accordée en 1748 et à la compagnie Andrieu, elles ne semblent pas avoir eu beaucoup de suites. La seule trace que nous avons, pu noter des possibles réalisations est une mention qui figure dans les archives départementales de l'Aveyron et d'après laquelle, en 1836, on aurait attribué au marquis de Rocozels des vestiges d'une ancienne fonderie situés dans le ravin des Usclades, près de la ferme de Las-cours (79).

Il y a donc tout lieu de penser que cette initiative n'a pas eu plus de succès que les tentatives dont le marquis, dans un mémoire de 1750, estimait qu'elles avaient péché par manque d'intelligence.

Ch. BONAMI

SOURCES PRINCIPALES

Manuscrits

Archives communales de Lodève, série 44 ;

Archives départementales de l'Aveyron ;

- - de la Haute-Garonne, série B ;
- - de l'Hérault, série 2^E ;

- - du Nord, (cote provisoire) J/475 ;
 - - du Tarn, série C ;
- Archives nationales, série T ;
Archives du ministère des Affaires étrangères. Fonds France. Mémoires et documents divers, Languedoc. Registres 1644-45 ;
Archives historiques de l'armée ;
Bibliothèque nationale. Département des manuscrits ;

Travaux non publiés :

- C. Bonami : Dans la haute vallée de l'Orb ; vieilles terres, vieilles familles - l'ancienne famille féodale de Rocozels,
- la juridiction, les seigneurs et le château de Bouloc-lez-Ceilhes, en Languedoc,
- de la famille de Rosset à celle des Rosset-de-Rocozels (Concours de mémoires historiques de la Société archéologique de Béziers. Années 1970 et 1972)

Périodiques :

- Almanach royal
- La Gazette de France, année 1734
- Le Mercure de France, année 1734

Ouvrages et œuvres imprimées :

- Journal du siège de Philipsbourg (La Haye 1934) ;
- Lemau de la Jaisse : Plans des principales places de guerre (Paris 1738) ;
- D'Hozier (Louis-Pierre) : Armorial général (Paris 1738-1768) ;
- Montandre : États militaires de la France (Paris 1758-1776) ;
- Pinard Chronologie hist. et milit. 9 vol. (Paris 1760-1778) ;
- Roussel : Tableau hist. et chronol. du milit. (Paris 1773) ;
- Meslin : Mém. hist. concernant l'Ordre royal et milit. de Saint-Louis (Paris 1785) ;
- Merle : Hist. de l'Ordre royal et milit. de Saint-Louis (Paris 1815) ;
- D'Hozier (Jean-François) : Recueil de tous les membres composant l'Ordre royal et milit. de Saint-Louis. 2 vol. 1817-1818) ;
- Susane : Hist. de l'ancienne infanterie française. 8 vol. (Paris 1849-1853) VII et VIII ;
- La Chesnaye-Desbois : Diction. de la noblesse (Paris 1872) XVII ;
- D'Aigrefeuille : Hist. de la ville de Montpellier. 4 vol. (Montpellier 1875-1882) ;
- Fabre (P.) : Des lettres de cachet (Béziers 1878) ;
- Martin (E.) : Cartul. de Lodève (Montpellier 1900) ;
- Woelmont de Brumagne : Notices généalogiques (Paris 1923-1935) 7^{ème} série ;
- Mézan (G) : La source hydrominérale d'Avène-les-Bains (Montpellier 1933) ;
- Appolis (E) : Le diocèse civil de Lodève (Albi 1951) :
 - Le jansénisme dans le diocèse de Lodève au 18^{ème} siècle (Albi 1952) ;
 - Le subdélégué de l'intendant en Languedoc in Anciens pays et assemblées d'États XLVII 1959 ;
 - Les eaux minérales du Lodévois, in Monspeliensis Hippocratis n° 23 (Montpellier 1964).
- Sarret de Coussergues (G) : Le fort de Brescou en Languedoc (Montpellier 1969) ;
- C. Bonami : A propos de la famille du cardinal de Fleury, in Bulletin de la Société archéologique de Béziers 1970 ;
 - La famille féodale de Rocozels, in Actes du Congrès de la Fédération historique du Languedoc médit. et du Roussillon ; Béziers 1970 (Montpellier 1971).

PRINCIPAUX SIGLES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉS

- AC : Archives communales
- AD Av. : Archives départementales de l'Aveyron ;
- Hte Gne : - de la Haute Garonne ;

- Hlt : - de l'Hérault ;
AN : Archives Nationales ;
Arch. Aff. étrang. : Archives du ministère des Affaires étrangères ;
Ar-ch. hist. EMAT : Archives historiques de l'armée ;
BN Ms : Bibliothèque nationale. Département des manuscrits ;
DB : BN Ms, Dossiers bleus ;
Nveau d'Hoz. : BN Ms, Nouveau d'Hozier ;
Ms fr. NA. : Bn Ms, manuscrits français, nouvelles acquisitions.

NOTES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Ceilhes-et-Rocozels département de l'Hérault, arrondissement de Lodève, canton de Lur dans la basse vallée de l'Orb.
Pour la famille de Rosset-de-Rocozels nous renvoyons à notre étude sur cette famille (Concc de mémoires historiques de la Société archéologique de Béziers 1972).
2. AC Lodève : GG4, f° 493. Le parrain était Pons de-la-Treilhes-de-Fozières, mari de Catherine Rosset-de-Rocozels, tante paternelle de l'enfant. Sa marraine était sa grand-tante maternelle Hélène de-Fozières, épouse de Henri de-Fabre, seigneur de Madières. Étaient présents à la cérémonie, entre autres M^{re} Henry de-Fabri, présenteur (c'est-à-dire : préchantre ou premier chantre) à la cathédrale, Guillaume de-Rosset-de-Rocozels, oncle paternel de Pons et Jean de-Fleury, son oncle maternel.
3. Cf. p. 23-24 *infra*.
4. Dans une lettre du 13 février 1732, écrite à Fleury à l'occasion du décès de la sœur du cardinal, supérieure des Ursulines de Lodève, le chevalier de Rocozels se félicitait de ce que le prélat jouissait d'une bonne santé et suppliait son oncle de la ménager « étant si chère à l'État et à notre famille ». Nous comprenons bien qu'elle fut très chère à celle-ci, et à Pons en particulier) Arch. Aff. étrang. Fonds France. Mèm. et doc, divers, Languedoc. Reg. 1644 ff° 163-164).
5. Pour les activités militaires, nous nous sommes plus particulièrement référés aux sources ci-après. Le cas échéant, nous mentionnerons, au fur et à mesure, les sources complémentaires :
 - 8N Ms : Ms fr. NA 22407 ff° 135-203 ;
 - DB 582 ff ° 54.58 ;
 - Almanach royal ;
 - Journal du siège de Philipsbourg (La Haye 1734) ;
 - Lemau de la Jaisse : Plans des principales places de guerre (Paris 1736) ;
 - D'Hozier (Louis-Pierre) : Armorial général (Paris 1738-1768) ;
 - Montandre : États militaires de la France (Paris 1758-1776) ;
 - Pinard : Chronologie hist. milit. 9 vol. (Paris 1760-1778) V ;
 - Roussel : Tableau hist. et chronol. du milit, (Paris 1773) ;
 - Meslin : Mém. hist, concernant l'Ordre royal et milit. de Saint-Louis (Paris 1785) ;
 - Merle : Hist. de 'Ordre royal et milit. de Saint-Louis (Paris 1815) ;
 - D'Hozier (Jean-François) : Recueil de tous les membres composant l'Ordre royal et milit. de Saint-Louis 2 vol. (Paris 1817-1816) ;
 - Susane : Hist, de l'ancienne infanterie française. 8 vol. (Paris 1849-1853) VII et VIII ;
 - Le Chesnay-Desbois : Diction, de la noblesse (Paris 1872) XVII ;
 - Woelmont de Brumagne : Notices généalogiques (Paris 1923-1935) 7^{ème} série
6. Le régiment de Flandre-infanterie avait été levé, en 1597 par le marquis de Créqui. En 1791, il est devenu le 19^{ème} régiment d'infanterie.
Villars (Claude-Louis, duc de Villars), maréchal de France (1653-1734). Sa brillante carrière militaire, exceptionnellement longue, s'étendit de 1672 à sa mort. Il négocie lui-même la Paix de Rastadt avec le prince Eugène. Après être entré à l'Académie française et avoir été ministre d'État, il fut créé Maréchal-général en début de la guerre de la Succession de Pologne.
7. Réformé c'est-à-dire provisoirement sans emploi et rattaché au régiment de Montpellier en attendant une affectation.
Le régiment de Montpellier faisait vraisemblablement partie des milices provinciales constituées en armée de réserve au 18^{ème} siècle, en raison de l'insuffisance des enrôlements volontaires.
8. Le Mercure de France déc. 1734 (vol. I p-2730) ; le régiment d'Angoumois-infanterie avait été créé en 1684 et donné au marquis de Bellefonds. En 1791, il est devenu le 80^{ème} régiment d'infanterie.
9. La provision de l'office de gouverneur à Castres avait été justifiée par les assemblées de protestants qui s'étaient tenues en août et septembre 1725 dans cette région. Le chevalier de Rocozels avait rejoint son poste avec des dragons du régiment Dauphin. Deux compagnies cantonnaient à Castres, les autres étaient dans la montagne (AD Tarn C-1036. Assiettes du diocèse de Castres. Délibération du 9 mars 1726).
Le fort de B restau fut d'abord un simple fortin bâti sur le rocher basaltique, en 1586, par le vicomte de Joyeuse dans sa lutte contre les protestants appuyés par l'Espagne. Montmorency, révolté contre Richelieu, fit occuper Brescou par tra-

- hison et l'agrandit. En 1632, la destruction en fut ordonnée par l'autorité royale, mais un projet de port à Agde, vers 1629-1634, en empêcha la disparition. Au 18^{ème} siècle, l'importance militaire de cette place devait être relativement modeste. Cependant, le gouverneur était toujours de haut rang. Après d'importantes transformations correspondant à l'architecture du style Vauban, avec ses quatre bastions réguliers, Brescou était devenu prison d'État où l'on incarcérait par lettres de cachet (C. d'Aigrefeuille Hist. de la ville de Montpellier, 4 vol. Montpellier 1875-1882, II ; P. Fabre Des lettres de cachet. Béziers 1878 ; G. de Serrer de Coussergues : *Le fort de Brescou en Languedoc*. Montpellier 1969).
10. Le grade de brigadier était intermédiaire entre celui de mestre de camp, équivalent à colonel et celui de maréchal de camp, équivalent à général de brigade.
 11. Dans une lettre du 20 septembre 1732, le chevalier de Rocozels s'adressant à Fleury, se plaignait de ce que les commandements dans les diocèses de Castres et de Lavaur n'étaient guère flatteurs pour lui étant donné qu'il s'y trouvait placé sous les ordres d'un commandant qui ne lui était pas supérieur en grade. Il sollicitait de son oncle un meilleur gouvernement ou une pension sur les Postes comme le cardinal avait fait pour l'un des fils du premier duc de Fleury, de 3 ou 400 pistoles (soit 3 ou 4000 livres) ce qui, disait le chevalier, « serait beaucoup plus avantageux que ce commandement accidentel qui lui vaut 6000 livres. Et le roi y gagnerait, car, suivant les apparences, Votre Excellence le supprimerait... » (Arch. Aff. étrang. *op. citée* ff ° 437-438).
A ces doléances, Fleury répondit, dès le 2 octobre, avec malice : « ...si cela vous est à charge, je le ferai supprimer ». Pour le reste, « ...je suis tout disposé à vous faire du bien, mais il faut qu'il s'en présente des occasions. Vous pouvez compter que je ne vous oublierai point ». (*Ibid.* Reg. 1645 f° 5). On le verra par la suite, le cardinal tint parole. Cet échange de lettres est caractéristique de l'action de Fleury pour les siens. Il montre aussi comment on créait ou supprimait telle ou telle charge suivant les personnes.
 12. Le maréchal de camp prenait rang aussitôt après le lieutenant-général.
André-Hercule était le fils aîné et l'héritier de Jean-Hercule. Par démission de son père en sa faveur, aussitôt après sa réception au Parlement de Paris, André-Hercule allait devenir, en 1736, le deuxième duc et pair de Fleury et le plus beau fleuron de la famille. En 1726, le chevalier de Rocozels lui avait donné la charge d'enseigne dans son régiment d'Angoumois (compagnie Mestre de camp), puis, en 1727, celle de lieutenant.
 13. Il en remercie le cardinal par une lettre du 5 juin (Arch. Aff. étrang. *op. citée*. Reg 1644, f° 268).
 14. Bervick (Jacques Fitz-James, duc de Berwick), maréchal de France (1671-1734). Il commanda sur le Rhin (1^{er} avril 1733) et sur les frontières de la Serre, des Évêchés et du Rhin (12 août 1733). Il investit le fort de Kiel et conquiert cette place. Commandant en chef de l'armée du Rhin, il entreprit le siège de Philipsbourg au cours duquel il fut tué par un boulet le 12 juin 1734.
 15. Asfeld (Claude-François, marquis d'Asfeld), maréchal de France (1667-1743). Il succéda à Berwick au commandement de l'armée du Rhin et obtint la reddition de Philipsbourg.
Noailles (Adrien-Marie, duc de Noailles), maréchal de France (1678-1766). Il avait épousé Françoise d'Aubigné, nièce de Mme de Maintenon. Gouverneur du Roussillon depuis 1711. La famille de Noailles eut cet office de 1678 jusqu'à la Révolution.
 16. Gazette de France : 24 juillet 1734. Relever la tranchée c'est-à-dire prendre la relève des officiers ou des troupes qui descendent la garde.
 17. Gazette de Prenne : *Ibid.* S. E.
 18. Le Mercure de France : déc. 1734 *op. citée* n. 8 *supra*, Le lieutenant-général venait aussitôt après le général en chef.
 19. BN Ms : DB 582 f° 54. La place de Montlouis avait été construite sur ordre de Louis XIV, en 1631. Elle était très forte. En 1736, les officiers d'état-major du marquis de Rocozels étaient : le chevalier d'Alquier, lieutenant du roi, Durfort, major, Saint-Hilaire, aide-major et Villars, capitaine des portes.
 20. BN Ms : *Ibid* AD Nord : J475/395 (cote provisoire). Provisions du 11 avril 1736. Le vicomte de Narbonne-Pelet avait épousé, le 12 janvier 1734, Marie-Diane-Antoinette, fille du premier duc de Fleury. Il devint lieutenant général en 1750. Marie-Diane étant décédée en 1754, il épousa en secondes noces, en 1759, Marie-Anne de Ricard, de Brégançon, en Provence.
 21. BN Ms : DB 582 f° 58.
 22. Sur la mort du marquis de Rocozels, Cf. La Gazette de France 17 juin 1763. Le marquis de Rocozels fut remplacé à la lieutenance générale du Roussillon et au commandement de cette province par le comte de Chastellux, lieutenant-général (BN Ms : Ms fr. 33136 n° 105).
 23. Arch. hist. EMAT : table alphab. 1^{ère} série LG1076. Provisions pour trois ans, du 19 juillet 1763 ; BN Ms : Ms fr. NA 22407 f° 229 et sq. Jean-André-Hercule était l'un des neuf enfants du premier duc de Fleury. Chevalier de Malte de la Langue de France, il fut d'abord qualifié de « chevalier de Valquières », puis, « de Fleury ». En 1743, il fut pourvu de l'importante commanderie du Piéton, dans le Hainaut, mais il fit surtout une carrière militaire. En fait, il était encore gouverneur de Montlouis en 1781. Il en démissionna en exprimant le souhait que cet office fut donné au vicomte de Mailly, son neveu ce qui fut fait le 12 juillet de cette année (Arch. hist. *op. citée*). Le vicomte de Mailly était le mari d'Adélaïde-Marie de Castries, fille de Charles-Eugène de La Croix-de-Castries et de Gabriel le-Élisabeth de-Rosset-de-Rocozels-de-Fleury, la plus jeune des sœurs du commandant de Fleury.
 24. Pour tout ce qui concerne Boulon, Cf. C. Bonami : La Juridiction, les seigneurs et le château de Boulon (Concours de mémoires historiques de la Société archéologique de Béziers 1972).

25. La donation de la baronnie de Pérignan avait été faite à Jean-Hercule, en 1744, au moment du mariage de ce dernier. Par suite de la mort, sans descendance, de ses frères Gabriel et Henri, le futur cardinal avait hérité des biens des Fleury, tant à Lodève qu'à Dio et à Pérignan. (Cf. C. Bonami : *A propos de la famille du cardinal de Fleury*. Bulletin de la Société archéologique de Béziers, vol. VI, 1970, publié en 1972).
26. La légitime était une institution d'origine romaine. Elle était destinée à garantir les droits des descendants et a donné naissance à la « réserve » de notre droit civil actuel.
27. AD Hlt : 2E21/138 f° 169.
28. AD Nord : J475/15 (cote provisoire) et minutes de M^e Martin, notaire à Lodève du 19 décembre 1718.
29. AD Nord : *Ibid.* et minutes de M^e Durand, notaire à Paris du 20 septembre 1727. A cette époque, il semble que Jean-Hercule éprouvait quelque difficulté pour faire face à ses obligations financières envers Pons. Par ailleurs, les revenus de celui-ci étaient insuffisants et les produits des libéralités de son père et de son oncle lui étaient nécessaires. A travers les archives notariales de Ceilhes et de Lodève, nous voyons donc la mise en place et le fonctionnement d'un système dans lequel le bureau de la Miséricorde de Lodève, nouvellement créé et dirigé par M^{re} Henry de Benoist de-la-Prunarède, chanoine, reçoit des versements, soit de Jean-Hercule, soit directement des fermiers de Rocozels, Arson et Valette, et consent des prêts au chevalier de Rocozels (AD Nord : J475/301, cote provisoire et minutes de M^e Martin, notaire à Lodève les 18 mars et 18 avril 1724 AD Hlt : 2E21/165, acte du 20 juillet 1718).
30. AN : T16680, arrêt du Conseil d'État du 13 mars 1722, lettres patentes du 5 mai, arrêt du Parlement de Toulouse du 12 juin AD Hte Gne : B 1940 f° 85.
31. BN Ms : Niveau d'Hoz. 291 f° 19 ; E. Martin : Cartul. De Lodève (Montpellier 1900) n° CCLIX.
32. AN T^x 166², f° 9.
33. AN : T166¹⁰ ; AD Hte Gne : B 1942 C. : Bonami : A propos de la famille du cardinal de Fleury, *op. cité.*
34. BN Ms : DB 582 f° 22, Ms fr NA 22407 ff° 70-72.
35. AN : T166¹⁰ et T16612.
36. AD Nord : J475/309 (cote provisoire). L'engagement était la session de la jouissance.
37. AN : T166¹⁰ ; AD Hte Gne : B 1943 ; C. Bonami : *op. cité.* D'Hozier Armorial général (Paris 1741).
38. AD Hlt : 2E21 *passim*. On voit même Pierre Bernadou signer des notes au nom du marquis.
39. AN : T16682, acte du 3 septembre 1738. M^{re} Rouch avait épousé Françoise d'Arnoye, réalisant l'union de deux familles qui étaient parmi les plus importantes de Ceilhes. Le 10 février 1748, nous avons noté le mariage de leur fille, Marie-Anne, avec Jacques Estrée, officier du marquis (AD Hlt : 2E7/117).
40. AD Hlt : 2E21/170 ff° 131-135. Jean-François de-la-Treille était le petit-fils de Catherine de-Rosset-de-Rocozels, sœur de Bernardin. Il était donc le neveu du marquis. Il avait épousé Marie-Thérèse de-Gléon-de-Durban.
41. Cette portion provenait peut-être de la famille de Popian qui, pendant longtemps, eut la coseigneurie d'Avène.
42. On trouve les Rouch-d'Arnoye à Avène depuis le 15^{ème} siècle.
43. Comme on le voit, Serviès, actuellement commune d'Avène, n'apparaît pas dans cette énumération. Serviès était alors au diocèse de Castres et le terroir correspondant relevait de la seigneurie des Roergas (alias Rouergas), fixés à Saint-Gervais, également au diocèse de Castres. Les Roergas étaient originaires d'Argentan, en Normandie. Leur premier représentant connu était Léonard qui avait participé à la défaite d'Azincourt, en 1415, défaite après laquelle il s'était établi en Languedoc et y avait fait souche. Une branche de cette famille eut la seigneurie de Lapalisse. Celle des Roergas de Serviès apparaît vers la fin du 16^{ème} siècle. Elle . compté d'importants officiers, des avocats au Parlement, des historiens et littérateurs. Au début du 18^{ème} siècle, les Roergas étaient seigneurs de Serviès, de Sade et de Truscas. Cependant, le masage de Servian était compris dans la juridiction d'Avène. C'est pourquoi l'on voit un accord conclu, le 18 juillet 1740, entre le marquis de Rocozels et Jean-Antoine Roergas, fils d'autre Antoine, à propos des droits seigneuriaux que celui-ci devait à celui-là, en dépit des réductions accordées précédemment par M^{re} Louis de-Fleires à Antoine de Roergas en 1705 (AD Hlt : 2E21/171 f° 90).
44. Le droit de champart correspondait au prélèvement, par le seigneur, d'une portion des récoltes. Le droit de prélation permettait au seigneur de se substituer à l'acheteur d'un bien en payant le prix de celui-ci. Les lods et ventes étaient le droit dû à chaque mutation d'un bien tenu à cens. Le moulin à blé était donc, comme le four, banal, c'est-à-dire que les habitants étaient tenus d'y moudre contre redevance. Inféoder consistait à aliéner un bien contre les droits attachés à la vassalité, les eaux des rivières s'inféodaient pour l'arrosage des terres, l'alimentation des moulins, etc.
45. AD Hlt : 2E21, notamment registres 169 f° 92, 170 f° 140, 174 f° 81 et 2E7/115, acte du 10 octobre 1746.
46. L'ancien testament de la Loupie nous paraît avoir été dans la région des bains d'Avène et de Beaudésert. AD Hlt : 2E21 *passim*, AN T16682 *passim*.
47. Cf. p. 29-30.
48. AD Hlt : 2E21/175 f° 121.
49. AD Nord : J4751308 (cote provisoire), accord du 20 septembre.
50. AD Hlt : C 107.
51. La Paroisse Saint-Jean Baptiste de Ceilhes appartenait à l'abbaye de Joncels qui désignait le prieur parmi ses moines. M^{re} Méjean était le camérier (c'est-à-dire l'administrateur) de l'abbaye.
52. En fait, Jacques Mourèze semble avoir été incarcéré à Brescou sur lettre de cachet. Le fort de Brescou, prison d'État (Cf. n. 9 supra) servait de lieu de détention, non seulement aux « criminels d'État », mais aussi aux fils de famille que l'on voulait punir. L'entretien du prisonnier était payé par sa famille, suivant son rang. S'agissant d'un bourgeois, avocat,

- procureur, etc. le prix était de 100 sols (soit 5 livres) par jour. Pour un prêtre, un juge de moyenne justice, etc., le prix était de 10 livres (Cf. P. Fabre : *op. cité*).
53. AD Hlt : C946.
 54. La taille était un impôt royal. En Languedoc elle était dite « réelle », c'est-à-dire qu'elle s'appliquait aux biens, et non aux personnes. En principe, elle aurait dû être équitable. Mais elle s'appliquait surtout aux terres et celles-ci étaient écrasées. Par ailleurs son assiette était fondée sur le compoix (l'ancêtre du cadastre) et ce document était très défectueux, d'où des inégalités criantes.
La capitation s'appliquait par feux, par familles. C'était aussi un impôt de répartition basé, en Languedoc, sur les facultés présumées des contribuables. Elle était marquée par un arbitraire révoltant.
 55. Nous verrons que Pont de-Rosset-de-Rocozels avait pensé à son frère, Henri, dit « l'abbé de Ceilhes » pour le siège de Lodève à la mort de Phéliepeaux en 1732, mais nous n'avons pas, par ailleurs, connaissance d'une candidature d'un neveu du marquis au siège de Béziers. Quoi qu'il en soit, deux de ses neveux, fils du premier duc, étaient bien ecclésiastiques, l'un, Pierre-Augustin-Bernardin devint évêque de Chartres, l'autre, Henri-Marie-Bernardin, archevêque de Tours, puis de Cambrai.
 56. Les frères en cause ne pouvaient être que Jean-Hercule, le premier duc dont nous avons dit qu'il se préférait à Fleury, et Henri, l'abbé, qui, à ce moment, se partageait entre Toulouse et Paris où nous n'avons pas l'impression qu'il fréquentait beaucoup la cour. Nous pensons qu'il s'agit beaucoup plus des neveux dont l'un, le deuxième duc, était premier gentilhomme de la chambre, cependant qu'un autre, Pierre Augustin, le futur évêque de Chartres, était premier aumônier de la reine. Le cardinal de Fleury était mort le 1^{er} février 1743.
 57. En 1791, avant l'établissement du nouveau système des poids et mesures, ceux-ci étaient d'une complication extrême et variaient d'une communauté à l'autre. Nous relevons, à Avène, une mesure spéciale pour les châtaignes. Elle équivalait à 4 quartes combles au sétier, tandis que pour les grains, les 4 quartes au sétier n'étaient pas combles. La quarte pour les grains valait, à Avène, 17,42 litres.
 58. AD Hte Gne : E896.
 59. Nous pouvons citer, par exemple, la procuration donnée par Marie-Anne de Rouch, épouse de Jacquet Estret, fermier de la terre d'Avène pour le marquis de Rocozels, à Jean Biscarlet, consul, habitant dudit lieu, pour porter plainte devant le promoteur de l'officialité, contre le sieur Conneau curé de Ceilhes, en raison de diffamations en chaire contre son honneur et sa réputation (2E7/117, acte du 8 août 1748). A rapprocher de la n. 39 *supra*. L'officialité était la juridiction ecclésiastique qui fonctionnait auprès de l'évêque et jugeait les affaires où des clercs étaient en cause. Le ministère public était assuré par le promoteur.
 60. Le premier duc de Fleury est mort le 31 décembre 1748.
 61. Pour Henri, « l'abbé de Ceilhes », nous renvoyons à la biographie, non éditée, que nous avons établie en 1973 et à l'ouvrage d'E. Appolis : *Le jansénisme dans le diocèse de Lodève au 18^{ème} siècle* (Albi 1952) pp. 26, 72-75, 89, 127.
 62. E. Appolis *op. cité*. AC Lodève : GG8.
 63. E. Appolis *op. cité*. Arch. Aff. étrang. : *op. cité*. Reg. 1644 f° 268.
 64. E. Appolis *op. cité*. Arch. Aff. étrang. : *op. cité* ff° 231-232.
 65. E. Appolis *op. cité*. Arch. Aff. étrang. : *op. cité* f° 234.
 66. E. Appolis *op. cité*. Arch. Aff. étrang. : *op. cité* f° 240. En cette période de crise janséniste le cardinal pouvait légitimement estimer qu'il valait mieux, pour sa ville natale, un évêque étranger à sa famille.
 67. E. Appolis : *Le diocèse civil de Lodève* (Albi 1951) p. 529.
 68. AD Hlt : C 2391-93, et 2500.
 69. G. Mezan : La source hydrominérale d'Avène-les-bains (Montpellier 1933) E. Appolis Les eaux minérales du Lodévois, in *Monspelienis Hippocratis* n° 23 (Montpellier 1964).
 70. AD Hlt : C 2700.
 71. AD Hlt : C 2635. La Bendrerie, Fombine et les Plans sont commune d'Avène.
 72. AD Hlt : C 2707.
 73. (*Note manquante sur l'original*)
 74. C'est 1/17^{ème} des produits que prélevaient les seigneurs. Les seize parts restantes, les « seizièmes » ou « septzènes » ou « monceaux » étaient réparties entre les exploitants. (Cf. C. Bonami : *L'ancienne famille féodale de Rocozels*. Concours de mémoires historiques de la Société archéologique de Béziers 1970). Nous avons en projet une étude sur les anciennes mines de Ceilhes et d'Avène depuis l'Antiquité jusqu'à leur fermeture en 1954.
 75. La toise valait 1m. 94904. Elle était divisée en 6 pieds, celui-ci en 12 pouces dont chacun valait environ 12 lignes.
 76. AD Hlt : C 2707.
 77. *Ibid.* E. Appolis *Le subdélégué de l'intendant du Languedoc in Anciens pays et assemblées* XLVIII 1959 p. 24 et sq.
 78. BN : Ms Ms fr. NA 10718 ff° 39-50.
 79. AD Av. : 76 S-3. Concession de la Barre-Corbières.

AU SOMMAIRE DU VOLUME 1974 n° 2

B. et A. PAUZES, Jean GRIMAL,

[La station de Rouvière \(Plaissan\) et son contexte chalcolithique ;](#)

Jean-Jacques JULLY,

[Amphore attique à figures noires \(Type A\), en provenance de la Monédière \(Bessan, Hérault\) ;](#)

Ch. BONAMI,

[Un ancien gouverneur du fort de Brescou au XVIII^e siècle, Pons de Rosset-de-Rocoze, « Chevalier », puis « Marquis » de Rocoze \(1690-1763\).](#)

<https://www.etudesheraultaises.fr/>

 Etudes
Héraultaises

